Mairie de Trébédan

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212203426-20251205-32025111-DE

DELIBERATION N°3/2025/11/1
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 3 novembre 2025
18h30

Département des Côtes d'Armor

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, Alain HAMONIAUX, LAMY Didier, PAUTHONNIER Eddy, Angelo LOPES BENTO, Franck MELET

Absents excusés : ABOAF Aurore et BLANCHARD Ludivine donne pouvoir à Eddy PAUTHONNIER

Absents :

Secrétaire de Séance : Alain HAMONIAUX

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
Création d'un groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de PCS Plan Communal de Sauvegarde avait été commencé en 2016. Il propose la création d'un groupe de travail pour identifier les risques afin de proposer un PCS à valider en conseil municipal.

3 conseillers municipaux se porte volontaire, Monsieur PAUTHONNIER Eddy, Monsieur MELET Franck et Monsieur LAMY Didier

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

Valider la création du groupe de travail composé des 3 conseillers municipaux volontaires, soit :
-Monsieur PAUTHONNIER Eddy
- Monsieur MELET Franck
-Monsieur LAMY Didier

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 1er décembre 2025
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Alain HAMONIAUX